

NDUWAYEZU Bonaventure
B.P. 9 RUHENGARI

FACTURE N°11/89 (01)

15 DEC 1989

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Monsieur NDUWAYEZU Bonaventure, Responsable des Activités Agriforestières au Projet RRAM (Projet d'Analyse et d'Aménagement des Ressources Naturelles en Préfecture de Ruhengeri, la somme de trois mille cinq cent soixante ~~dix sept~~ francs rwandais -3.577 frw- seulement pour avoir acheté les semences vivrières pour les champs de démonstrations du Projet RRAM.

Certifié, sincère et véritable ; arrêté à la somme de trois mille cinq cent soixante ~~dix sept~~ francs rwandais -3.577 frw-.

NDUWAYEZU Bonaventure

[Signature]
28/11/89

Avis de :

- Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant du Projet RRAM.

NSANZUMUHIRE François

[Signature]

Pour approbation :

- Monsieur le Directeur Général du Génie Rural et de la Conservation des Sols.

KAYIJAMAHE Athanase



Pour accord
Le Ministre de l'Agriculture
de l'Elevage et des Forêts
[Signature]

[Red circle]
21/12/89

Pour vérification, approbation et signature
à charge de l'act. 1.89.09.05.0601
N° 120 à la lib. aut. 89
29.11.89
Le Directeur des Cédés

CP 2355 du 30/12/89

FACTURE N°11/89 (01)

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, a versé à Monsieur NDUWAYEZU Bonaventure, Responsable des Activités Agroforestières au Projet RRAM (Projet d'Analyse et d'Aménagement des Ressources Naturelles en Préfecture de Ruhengeri, la somme de trois mille cinq cent soixante dix sept francs rwandais -3.577 frw- seulement pour avoir acheté les semences vivrières pour les champs de démonstrations du Projet RRAM.

Certifié, sincère et véritable ; arrêté à la somme de trois mille cinq cent soixante dix sept francs rwandais -3.577 frw-.

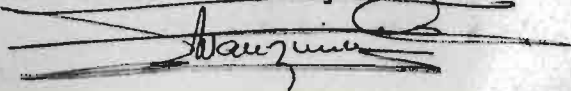
NDUWAYEZU Bonaventure



28/11/89

Avis de :

- Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant du Projet RRAM. NSANZUMUHIRE François.



Pour approbation :

- Monsieur le Directeur Général du Génie Rural et de la Conservation des Sols. KAYIJAMAHE Athanase.



Pour vérification, approbation et imputation

à charge de l'ari. 1.89.09.05.06.01

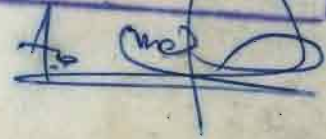
Engagement n° 120 à la fiche mod. B1

le 29.11.89

Le Gestionnaire des Crédits



Pour accord
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts



FACTURE N°11/89 (01)

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Monsieur NDUWAYEZU Bonaventure, Responsable des Activités Agriforestières au Projet RRAM (Projet d'Analyse et d'Aménagement des Ressources Naturelles en Préfecture de Ruhengeri, la somme de trois mille cinq cent soixante ~~dix sept~~ francs rwandais -3.577 frw- seulement pour avoir acheté les semences vivrières pour les champs de démonstrations du Projet RRAM.

Certifié, sincère et véritable ; arrêté à la somme de trois mille cinq cent soixante ~~dix sept~~ francs rwandais -3.577 frw-.

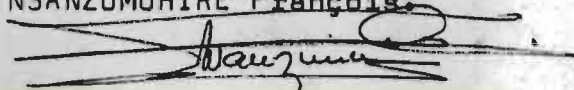
NDUWAYEZU Bonaventure



28/11/89

Avis de :

- Monsieur le Fonctionnaire-
Dirigeant du Projet RRAM.
NSANZUMUHIRE François.



Pour approbation :

- Monsieur le Directeur Général
du Génie Rural et de la
Conservation des Sols.
KAYIJAMAHE Athanase.



Pour vérification, approbation et impôt.

à charge de l'art. 1.89.09.05.06.01

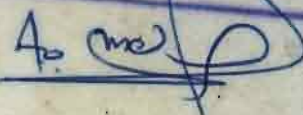
Engagement n° 120 à la date mod. 31

le 29.11.89

Le Gouverneur des Crédits



Pour accord
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts



Facture CASH

Date Le 7/11/89.....

M Ndumwayezu Bahambwira à Rubehozi.
 Impsoméca 1435-79

30 kg de Blé	à	45 F
30 kg de Pois babulu	à	45
13,5 kg de petit pois Nyondo	à	65 F
3.577 F		
Pour acquit		
<u>Rubehozi</u>		3.577 F

SERVICE: MINAGRI

BON DE COMMANDE

N° 456/89

Budget Ord Article 1.89.09.0506 01

FOURNISSEUR NDUWAYEZU BONAV A LIVRER à MINAGRI

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
30kg	de blé	45	1350 ✓
30kg	de maïs bamba	45	1350 ✓
13,5kg	de petit pois kyondo	65	877 ✓
Arrêté à la somme de trois mille cinq cent septante sept francs.			

Pour accord
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts

Total 3577 ✓

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Visa du service du budget
et du contrôle.
Kigali, le 11 DEC 1989

Kigali, le 25.11.89

Le (sous) Gestionnaire de Crédits,
N. ntako Harthe

Inscrit fiche mod. 1 Poste No 120 du 29.11.89